

# Retraite diocésaine à Kergonan du 15 au 21 juillet 2024 Fiche d'informations

---

Date limite d'inscription : 14 juin 2024

---

**Destination :** Abbaye Sainte Anne de Kergonan 56340 PLOUHARNEL (France)

**Date de début de retraite :** Lundi 15/07/2024

**Date de fin de retraite :** Dimanche 21/07/2024

Le point de rendez-vous se fera à l'Abbaye de Sainte Anne de Kergonan, dans l'après-midi, avec la possibilité de venir individuellement ou de faire du covoiturage.

## Inscription :

Le dossier est à retourner complet et signé au Service de la Pastorale des jeunes et des vocations avant le 14 juin 2024. Cet envoi peut être fait par mail de préférence ([secretaire.pastojeunes@catholique95.fr](mailto:secretaire.pastojeunes@catholique95.fr)) ou par courrier (Pastorale des jeunes, 16 chemin de la Pelouse 95300 PONTOISE)

Les dossiers complets reçus après cette date seront inscrits sur liste d'attente, par ordre d'arrivée. La validation de l'inscription se fera dans la limite des places restantes ou libérées par des annulations.

**Prix total TTC : 170 €**

## À payer préférentiellement par virement bancaire :

Pastorale des Jeunes

IBAN : FR76 3000 3016 5000 0372 8211 424

Banque : Société Générale

(Merci d'indiquer, dans les détails du virement : RETRAITE KERGONAN + NOM + PRÉNOM)

## **Sinon, envoyer un chèque à :**

Pastorale des Jeunes – retraite Kergonan

16, Chemin de la Pelouse | 95300 Pontoise

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : « ADP - Pastorale des jeunes ».

Le service diocésain de la pastorale des jeunes se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

## **Ce prix comprend par personne :**

- le séjour en pension complète, en chambre non individuelle, du dîner du lundi 15 juillet au déjeuner du dimanche 21 juillet 2024.
- les assurances : assistance - rapatriement, et responsabilité civile.

- Les activités faites par le retraitant en dehors du programme proposé par la Pastorale des jeunes et des vocations ne sont pas couvertes par notre assurance.

**Ce prix ne comprend pas :**

- le déjeuner du mercredi 27 décembre 2023 et le dîner du lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- les dépenses à caractères personnel
- le pré et post acheminement jusqu'à l'abbaye
- tout ce qui n'est pas inclus dans « ce prix comprend ».

**Conditions d'annulation :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au : Service de la pastorale des jeunes et des vocations - 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE.

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés comme suit, sur la base d'une somme forfaitaire et/ou en pourcentage du prix total du voyage :

Pour une l'annulation en cas de force majeure (se référer aux Conditions Générales Participation) faire une déclaration écrite, le service diocésain des Pèlerinages étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical, récépissé de la Cie d'assurances, etc.). Cependant, pour toute annulation, 60 € seront retenus pour les frais engagés.

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Sœur Marta : [pastojeunes@catholique95.fr](mailto:pastojeunes@catholique95.fr)